



DOCUMENT EXPLICATIF : Changements au paiement des séjours en centres d'isolement

À compter du 5 janvier 2021, les résidents qui choisiront de voyager pour des raisons non essentielles (ex. pour le plaisir ou pour faire des emplettes) ne se verront plus payer leur séjour en centre d'isolement par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO).

Les politiques applicables aux voyageurs non résidents ne changeront pas : ceux-ci devront encore s'acquitter de leurs frais de séjour en centres d'isolement.

Le tableau qui suit montre qui devra payer les frais dans divers scénarios.

Type de déplacement ou d'isolement	Exemples	Qui paiera?	Notes
Voyages non essentiels	Rendre visite à des amis ou à de la parenté; faire des emplettes	Le voyageur	Le voyageur devra lui-même prendre les dispositions nécessaires pour s'auto-isoler et payer les frais nécessaires.
Travail	Se rendre aux TNO ou y déménager pour des raisons professionnelles	Le voyageur ou son employeur	Le voyageur devra, avec l'aide de son employeur ou d'une autre partie, prendre les dispositions nécessaires pour s'auto-isoler et payer les frais nécessaires.
Nouveau résident	Personne déménageant aux TNO	Le voyageur	Le voyageur devra lui-même prendre les dispositions nécessaires pour s'auto-isoler et payer les frais nécessaires.
Raisons familiales	Partir d'une petite collectivité ténosé pour se rendre à Vancouver afin d'assister aux funérailles d'un membre de la famille Partir d'une collectivité désignée pour se rendre à Toronto afin d'être au chevet d'un membre de la famille	Le GTNO	La situation devra être confirmée au moyen de documents justificatifs ou d'une déclaration solennelle. Par « famille », on entend ce qui suit : <ul style="list-style-type: none">● Parents● Conjoint(e) d'un parent● Frères et sœurs● Conjoint(e)



	gravement malade, mais être incapable de s'isoler chez soi au retour puisqu'il y vit une personne âgée atteinte d'un trouble respiratoire		<ul style="list-style-type: none">● Conjoint(e) de fait● Enfants● Beaux-fils/belles-filles● Enfants en famille d'accueil● Beau-père● Belle-mère● Grands-parents● Petits-enfants● Gendre● Bru● Beau-frère● Belle-sœur● Toute personne vivant de façon permanente sous le toit d'un membre de sa parenté, ou vice-versa
Déplacements pour raisons médicales	Se rendre à un rendez-vous médical à Edmonton	Le GTNO	Les centres d'isolement demeurent une option pour tous les résidents des TNO après un déplacement pour raisons médicales.
Auto-isolement recommandé par un professionnel de la santé	<p>Une personne est entrée en contact avec un cas confirmé de COVID-19, mais elle n'a pas d'endroit adéquat où s'isoler.</p> <p>Elle communique avec un employé de la santé publique, qui lui recommande de loger dans un centre d'isolement afin de protéger les autres citoyens.</p>	Le GTNO	<p>La recommandation peut être formulée par :</p> <ul style="list-style-type: none">● un médecin● un représentant de la santé publique● un professionnel de la santé <p>Cette recommandation n'est généralement pas liée à un voyage.</p>
Circonstances	L'administratrice en	Le GTNO	Ce cas de figure est



particulières ou imprévues nécessitant un séjour dans un centre d'isolement	chef de la santé publique détermine qu'une personne doit loger dans un centre d'isolement, peu importe la raison.		exceptionnel.
---	---	--	---------------

Échanges au sujet des décisions liées aux politiques

Pour déterminer les nouvelles politiques concernant le paiement des séjours en centres d'isolement, le GTNO a travaillé de concert avec les instances suivantes :

- Gouvernements autochtones
- Administrations communautaires
- Intervenants du secteur privé

Il y avait un large consensus quant à la nécessité de modifier les règles entourant le paiement des séjours en centres d'isolement; il faut agir dans l'intérêt des contribuables tout en veillant à montrer de la compassion envers les résidents qui vivent une situation difficile pendant la pandémie.

Entrée en vigueur

À compter du 5 janvier 2021, toute personne arrivant aux TNO sera assujettie aux nouvelles politiques.

Planification préalable au déplacement

Il est fortement conseillé d'éviter tout déplacement non essentiel hors du territoire, compte tenu du nombre élevé de cas de COVID-19 ailleurs au pays. Toutefois, si vous devez quitter le territoire pour quelque raison que ce soit, veuillez noter ce qui suit :

- Prenez les dispositions d'hébergement qui vous conviennent – vous n'avez pas besoin de rester dans un centre d'isolement. Vous pouvez loger ailleurs.
- Remplissez votre plan d'auto-isolement aussitôt que possible, en y précisant comment vous allez vous isoler.
- Soyez au fait des restrictions en lien avec la COVID-19 qui s'appliquent dans la région où vous vous rendez.
- Pendant vos déplacements, maintenez les saines habitudes reconnues pour empêcher la transmission de la COVID-19; faites-le autant pour vous que pour les TNO.
 - Gardez une distance d'au moins deux mètres (six pieds) avec les autres.
 - Portez un masque non médical lorsqu'il est difficile de garder vos distances.
 - Ne vous rassemblez qu'en petits groupes et dans de grands espaces.
 - Lavez-vous les mains très souvent.
 - Toussez et éternuez dans votre coude.



- Si vous ne vous sentez pas bien, ne sortez pas, appelez un centre de santé et faites-vous évaluer pour déterminer si un test de dépistage de la COVID-19 est nécessaire.
- Soyez responsable quand vous devez vous isoler.

Application

Les mesures d'application monteront d'un cran dans les centres d'isolement pour veiller au respect des règles au cours des prochains mois, lesquels seront décisifs.

Toute personne ne respectant pas son plan d'auto-isolement s'expose à recevoir un avertissement ou une amende pouvant atteindre 1 725 \$.

Contribuons tous aux efforts déployés

L'administratrice en chef de la santé publique demande aux Ténos d'éviter tout déplacement non essentiel, y compris les voyages d'agrément, tant que la pandémie continue de sévir au pays.

Les politiques reflètent ces recommandations. Il vaut mieux éviter les déplacements à l'heure actuelle – surtout au cours des prochains mois, d'ici à ce que des vaccins soient accessibles aux résidents l'an prochain.